

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** postulat

**Titre :** « BYOD » Pour une administration branchée et durable

**Initiant-e(-s) :** Olivier Bloch et consorts

---

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place un système BYOD pour les employés de la commune de Lausanne, en tenant compte des avantages suivants :

1. Durabilité : Réduire l'empreinte écologique grâce à une diminution du nombre d'appareils en circulation.
2. Modernisation de l'administration : Adoption de pratiques technologiques contemporaines.
3. Flexibilité et productivité : Permettre aux employés d'utiliser leurs propres appareils pour un travail plus efficace.
4. Réduction des coûts : Diminution des dépenses liées à l'achat et à la maintenance de matériel informatique.
5. Amélioration de l'expérience utilisateur : Utilisation d'appareils familiers pour un meilleur confort et satisfaction des employés.

La Municipalité peut étudier les opportunités de moderniser l'administration de la Ville de Lausanne en permettant aux employés d'utiliser leurs appareils personnels pour le travail (BYOD). Cette approche offre plus de flexibilité, mais soulève des questions de sécurité et de protection des données.

Pour garantir un usage sécurisé, il serait important de mettre en place des mesures adaptées, comme des solutions de protection des appareils et des données. Le respect des règles de protection des données, notamment la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) ainsi que conforme aux directives cantonales, serait également essentiel.

Enfin, la réussite de cette transition passerait par la formation du personnel informatique et la sensibilisation des employés aux bonnes pratiques de sécurité numérique.

Le système "Bring Your Own Device" (BYOD) permettrait de réduire l'empreinte écologique en limitant le nombre d'appareils en circulation, contribuant ainsi à la durabilité environnementale de la commune. Afin de promouvoir une utilisation responsable et efficace des ressources numériques.

De cette manière, les employés pourraient utiliser des appareils avec lesquels ils sont familiers, améliorant ainsi leur confort et leur productivité.

Par ailleurs, il s'agirait de mettre en place une politique claire encadrant l'utilisation des appareils personnels, incluant les droits et devoirs des employés, les mesures de sécurité et les conditions d'utilisation.

# Conseil communal de Lausanne

---

La Municipalité peut par ailleurs examiner des alternatives au BYOD, telles que le CYOD (Choose Your Own Device) ou le COPE (Corporate Owned, Personally Enabled), si nécessaire.

D'autre part il s'agirait de prévoir un dédommagement pour les collaborateurs volontaires concernés ainsi qu'un règlement clarifiant les points nécessaires.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place un système BYOD pour les employés de la commune de Lausanne. Ce projet pionnier pourrait positionner Lausanne comme un modèle d'innovation administrative en Suisse, tout en répondant aux défis modernes de flexibilité, de digitalisation, de durabilité et d'expérience utilisateur. La municipalité peut par ailleurs étudier des alternatives au BYOD.

---

Lausanne, le 12 mars 2025

M. Olivier BLOCH



Signataire(s) :

Mme Marlène BÉRARD

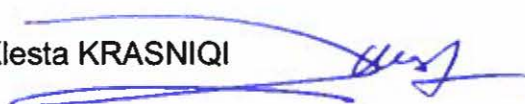
M. Matthieu DELACRÉTAZ



M. Nicolas HURNI



Mme Klesta KRASNIQI



M. Yann LUGRIN

Mme Mathilde MAILLARD



Mme Marisa MAURER PUTALLAZ

M. Ilias PANCHARD

M. Mathias PAQUIER



-----  
*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :*

Choisissez un élément.